

Lac du Bourget - Marais de Chautagne //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
1268



FRANCE

Surface :
5 500 ha

Date d'inscription :
2 février 2003

Coordonnées :
45° 44' N 5° 51' E

Résumé

Plus grand lac entièrement français (4 500 ha), le lac du Bourget est relié au Haut-Rhône vers le nord par les marais de Chautagne, vaste zone alluvionnaire tourbeuse.

Cet hydrosystème connecté au Rhône abrite encore une part notable de sa biodiversité originelle (animale et végétale).

Malgré une qualité de l'eau retrouvée, les aspects quantitatifs restent défavorables et imposent un travail étroit avec les acteurs socio-économiques (élus, agriculteurs...).

Importance internationale

Lac profond connecté au couloir migratoire rhodanien, le lac du Bourget a été inscrit dans la convention de Ramsar pour sa capacité d'accueil des oiseaux d'eau, dont plus de 20 000 individus hivernent certaines années.

A travers Natura 2000, la Directive oiseaux est venue conforter ce classement en prenant en compte la nidification de plusieurs espèces de hérons, du martin pêcheur ou du milan noir.

La Directive habitats quant à elle met en avant plusieurs habitats aussi bien lacustres que palustres, et des espèces de papillons, mammifères ou reptiles.

Localisation générale

Véritable « annexe hydraulique » du haut-Rhône située en Savoie, le lac du Bourget et la tourbière de Chautagne occupent une dépression tangente au fleuve, entre Jura et Alpes, à 50 km en aval de Genève et à 10 km de Chambéry.



Lac du Bourget
Marais de Chautagne

Services rendus par les zones humides

Le premier service rendu par cet immense bassin est l'écrêtement des crues du Rhône, un « service » qui a été forcé dans les années 1980 suite à l'aménagement hydro-électrique du fleuve, permettant une régulation du niveau du lac.

L'eau potable est également une ressource précieuse, exploitée pour ce qui est du lac, potentielle et d'importance régionale pour la nappe phréatique de Chautagne.

Le paysage, qualifié notamment par ses roselières, est une troisième ressource : un tourisme « balnéaire » dans lequel les mobilités douces et l'écotourisme se font peu à peu une place, y compris dans le marais à la faveur d'actions de réhydratation, de renaturation et de valorisation des zones de maïsiculture et popiculture.

Facteurs défavorables

L'abaissement et la régulation du lac du Bourget, ainsi que la raréfaction des submersions du marais de Chautagne suite aux endiguements et à l'aménagement hydro-électrique, aggravent fortement les phénomènes d'érosion des roselières lacustres, de minéralisation de la tourbe et d'embroussaillage des marais.

L'emprise des cultures (maïs, peuplier) reste importante et interdit l'obturation de drains. Le fort développement économique et touristique du bassin versant du lac du Bourget impose une vigilance quant au zonage et la réglementation des usages.



Quatre espèces représentatives du site



CISTUDE D'EUROPE
(*Emys orbicularis*)

Reptile amphibie, la cistude vit dans les eaux calmes et bien végétalisées et pond dans les pelouses sèches présentes autour du lac.

Ces caractéristiques la rendent vulnérable aux collisions routières et au morcellement du paysage.

Depuis 2000, un programme de réintroduction inclut la création et la restauration de milieux aquatiques et secs, ainsi que des passages à petite faune.



OMBLE CHEVALIER
(*Salvelinus alpinus*)

Moins connu que son cousin le lavaret, l'omble chevalier est également plus rare pour deux raisons :

- plus exigeant en qualité d'eau (eaux plus froides et oxygénées) il souffre du réchauffement des eaux du lac;
- situé plus haut dans la pyramide alimentaire, il accumule plus de polluants.

L'interdiction de sa consommation, en vigueur depuis quelques années, ne compense pas le déficit de frai naturel de l'espèce.



FADET DES LAÎCHES
(*Coenonympha oedippus*)

La Chautagne abrite une population importante de ce papillon discret et protégé.

Cette population est toutefois menacée, non pas par l'absence des plantes hôtes de sa chenille (molinie et autres graminées, carex ...), mais par l'assèchement du marais qui entraîne une diminution de l'humidité et de la disponibilité en fleurs nectarifères; deux facteurs indispensables aux adultes.



SPIRANTHE D'ÉTÉ
(*Spiranthes aestivalis*)

Il ne subsiste en Chautagne que deux stations de cette orchidée qui exige beaucoup d'eau et de soleil, mais surtout peu de nutriments dans le sol.

L'entretien agro-environnemental avec fauche tardive et zéro intrant est particulièrement adapté pour cette plante, dont les effectifs et la répartition dépendent de la pluviosité et de la fréquence des crues.



Gestion et conservation



Biodiversité

Au-delà du milieu « pélagique » lacustre, la zone des herbiers puis la ceinture d'hélophytes (« roselières ») conditionnent une grande partie des chaînes alimentaires et des habitats, et donc de la biodiversité du site. Oiseaux et libellules rassemblent la plupart des espèces remarquable du littoral; la richesse en invertébrés reste toutefois à préciser.

Côté terrestre, si les roselières restent essentielles pour la petite faune, ce sont les prairies qui hébergent les principaux enjeux – flore et papillons notamment.

Enfin le périmètre inclut deux massifs de calcaire dont le micro-climat quasi méditerranéen vient conforter la biodiversité de ce site.

Depuis le rétablissement de la qualité et de la transparence de l'eau, les roselières littorales constituent la principale préoccupation. Elles bénéficient d'étiages réguliers (-40 cm) instaurés à partir de 2017, de l'enlèvement des déchets, du suivi des surfaces et de la maintenance des piquetages anti-pénétration.

Sur les marais, l'entretien agro-environnemental est nécessaire et suffisant : dates de fauche tardives, zones refuges, concertation avec les exploitants ; la poursuite d'un programme d'obturation de drains, en zone de marais comme de forêt, amènera au gré des concertations, suivis et valorisation, de nouvelles perspectives pour la conservation.

Le Conservatoire du Littoral (propriétaire ou attributaire) et le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (gestionnaire) travaillent en synergie pour la meilleure conservation de ce site Ramsar.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.